Envoyé en préfecture le 12/07/2023
Reçu en préfecture le 12/07/2023
Affiché le 13/07/2023
ID : 022-200067981-20230627-DEL2023_06_129-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 27 juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; *AUBRY Gwénaëlle (suppléante)* ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; *BOSCHER Marine (suppléante)* ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BOULANGER Servane ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; *ROPERS Laure (suppléante)* ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard ; ZIEGLER Evelyne.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BERNARD Joseph	à BEGUIN Jean-Claude
BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
CADUDAL Véronique	à RIOU Philippe
CHAPPE Fanny	à BOULANGER Servane
CHARLES Olivier	à INDERBITZIN Laure-Line
LE HOUEROU Annie	à GOUDALLIER Benoît
LOZAC'H Claude	à LE MEAUX Vincent
MOURET Patricia	à LE GOFF Yannick
PRIGENT Jean-Yvon	à ECHEVEST Yannick
RASLE-ROCHE Morgan	à BOUCHER Gaëlle
VAROQUIER Lydie	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; BURLOT Gilbert ; CHEVALIER Hervé ; LARVOR Yannick ; LE CREFF Jacques ; LE GALL Annie ; LE MARREC François ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; QUENET Michel ; *1 représentant de la commune de Plouézec.*

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	65
Procurations	11
Absents	11

Date d'envoi de la convocation
Mercredi 21 juin 2023

Envoyé en préfecture le 12/07/2023
Reçu en préfecture le 12/07/2023
Affiché le 13/07/2023
ID : 022-200067981-20230627-DEL2023_06_129-DE

Délibération

DEL2023-06-129 **TOURISME : STRATEGIE DU TOURISME ET DES LOISIRS - PLAN D'ACTIONS 2023-2024**

Notre agglomération a, lors de la fusion des 7 collectivités en 2017, souhaité élaborer une politique touristique à horizon 2022.L'écriture de cette politique s'est concrétisée dans un premier temps, par la réalisation d'un diagnostic touristique du territoire ayant permis de définir les enjeux majeurs du nouveau périmètre d'actions et de déterminer les nouvelles orientations stratégiques en matière de développement touristique.
Les trois orientations étaient définies comme suit :

- axe 1 : renforcer les portes d'entrée du territoire,
- axe 2 : développer les différents modes de découverte du territoire,
- axe 3 : développer la valorisation des savoir-faire

Dans un second temps, chacune des orientations stratégiques a fait l'objet d'une déclinaison de 143 fiches actions, certaines étant des « coups partis » des ex communautés de communes, d'autres correspondant à de nouveaux projets d'envergure.

Après 5 ans de mise en œuvre des actions et du fait de l'évolution du contexte social, économique, sanitaire, touristique, l'agglomération a jugé pertinent d'évaluer sa politique touristique. Il en ressort les éléments suivants :

- Un taux de réalisation avoisinant les 75%
- Trois postes de dépenses majeures : La signalétique, les sports nature (randonnée notamment), l'accompagnement des porteurs de projets.
- Une dépense publique estimée à plus de 5 millions d'euros incluant la mise en œuvre de projets, les fonds de concours aux communes, les subventions à l'office de tourisme et aux associations, la participation aux destinations touristiques et l'accompagnement des porteurs de projets via le dispositif touristique. Ce montant ne prend pas en compte les charges de personnel et le budget de l'office de tourisme.
- Un investissement conséquent tant en termes de moyens humains que financiers pour la structuration des sports nature et des moyens plus resserrés dédiés à la valorisation des savoir-faire, concrétisée notamment par le festival de la gastronomie
- La signalétique : un réel outil de diffusion des flux et de valorisation patrimoniale mais dont le coût financier est important ainsi que le temps qui y est dédié
- L'agglomération, précurseur et chef de file auprès d'autres collectivités, dans la mise en place d'un dispositif d'aides financières touristiques à destination des porteurs de projets (ex Poher Communauté). Aucune autre agglomération n'avait instauré ce dispositif, relevant davantage des compétences des Départements et des Régions. A ce titre, l'agglomération, entre 2017 et 2022, a accompagné 200 porteurs de projets et 29 ont pu bénéficier d'une aide directe pour un montant total de 429 700 €.
- La préservation de l'environnement, le respect du cadre de vie des habitants sont des enjeux majeurs qu'il conviendra de prendre en compte dans la prochaine stratégie.

Ces éléments ont clairement contribué à la volonté de *« rendre l'agglomération accueillante et innovante pour bien y vivre et d'offrir un service équitable et de qualité à tous les habitants du territoire » (extrait du projet de territoire actuel).*

L'évaluation de la politique touristique aura ainsi permis de faire la lumière sur le travail engagé depuis 2017 par l'agglomération en matière de tourisme et spécifiquement de tourisme durable.

Envoyé en préfecture le 12/07/2023
Reçu en préfecture le 12/07/2023
Affiché le 13/07/2023
ID : 022-200067981-20230627-DEL2023_06_129-DE

L'agglomération a assis son action sur des valeurs telles que le souci de l'environnement, le bien être des habitants et des visiteurs et la volonté d'agir en faveur de l'activité locale.

PERSPECTIVES

Ce positionnement est aujourd'hui conforté par les premiers résultats de l'étude REFLET diligentée par Tourisme Bretagne, réalisée en 2022, auprès de la clientèle bretonne (40 000 questionnaires exploités) dont les premiers résultats ont été présentés le 25 mai dernier.

Les premiers éléments de l'étude révèlent que :

- La clientèle bretonne recherche des vacances plus responsables : qu'ils soient français ou européens, les voyageurs recherchent davantage des destinations de proximité. Une évolution des modes de transport est constatée, avec l'augmentation de la part des séjours réalisés en train. 86% des touristes déclarent agir pour diminuer l'impact de leur séjour sur l'environnement, une proportion multipliée par 2,5 en 6 ans.
- L'excursionnisme est en plein essor du fait de l'augmentation de la population sur ces 20 dernières années en Bretagne ; +17% en 2019. Aussi, la crise sanitaire a imposé une limite géographique dans les déplacements et a conduit les visiteurs à se tourner vers une offre de proximité.
- En matière de retombées économiques, même si la crise a conduit les visiteurs à redécouvrir leur région, les locaux aiment et consomment leur territoire. En effet, 16% des nuitées en Bretagne sont réalisées par des Bretons
- En matière de slow tourisme* ou tourisme 3.0 « Vivre des vacances en prenants son temps », peu importe la génération et la philosophie du voyage, les visiteurs souhaitent prendre leur temps pour découvrir et se tournent ainsi vers des activités douces et de découverte. Ils recherchent de la déconnexion, de la simplicité et un retour à la nature. Ainsi, cette nouvelle tendance conduit à une progression des activités culturelles et de loisirs comme les visites de parcs et de jardins, la pratique de la randonnée et du vélo. Aussi, les touristes indiquent une appétence croissante pour la reconnexion à la nature et à l'ancrage local. Les activités de pleine nature connaissent une progression de 25% par rapport à 2016. L'utilisation des mobilités douces est aussi de plus en plus plébiscitée. Ces constats marquent une prise de distance avec la consommation de masse et un engagement avéré vers un tourisme de qualité.

*Le slow tourisme qui est « *l'art de voyager en prenant son temps, en privilégiant les rencontres, en savourant les plaisirs de la table, avec le souci du respect du territoire et de ses habitants* » est un enjeu majeur pour tous et pour la construction d'un avenir pérenne. Les projets touristiques doivent ainsi être imaginés et co-construits avec les habitants pour maintenir l'acceptabilité du tourisme. L'accueil et l'ouverture caractérisent les piliers fondamentaux du territoire breton. En effet, la Bretagne est classée première région pour son accueil

- Les habitants semblent généralement satisfaits du type de tourisme développé sur le territoire breton bien que des pics de fréquentation sont constatés, 3/4 des bretons donnent une note de 7/10 à ce sujet.

- L'étude REFLET identifie 4 forces pour la Bretagne :
    - L'hospitalité et l'accueil des bretons (des professionnels et des habitants)
    - La richesse des patrimoines (historiques, immatériels, matériels…)
    - Les paysages d'exception
    - L'image rassurante de la Destination Bretagne (propreté, préservation, responsable…)

Envoyé en préfecture le 12/07/2023
Reçu en préfecture le 12/07/2023
Affiché le 13/07/2023
ID : 022-200067981-20230627-DEL2023_06_129-DE

mais des pistes d'amélioration sont pointées, à savoir :

- Un manque d'ambiance
- L'accessibilité des transports en commun
- Les horaires et les jours d'ouvertures des commerces
- Les conditions de circulation et de stationnement
- Les outils numériques mis à disposition des clientèles

Ce constat renforce et encourage davantage l'agglomération à agir en faveur des transitions en s'engageant vers un modèle touristique plus durable et plus maitrisé, ancré territorialement, transversal, intégré et en lien avec d'autres stratégies et tenant compte des besoins des habitants et de leur cadre de vie.

METHODE D'ELABORATION

Pour ce faire, l'agglomération, a, concomitamment à l'évaluation, et dans un contexte post covid, mis en place de nombreuses instances collaboratives et de partage tels qu'un comité de pilotage, les rencontres locales du tourisme, la passation de questionnaires auprès du conseil citoyen, sur les marchés du territoire auprès des habitants mais aussi en ligne sur les réseaux sociaux, les ateliers du tourisme ; ceci dans l'objectif de co-construire avec, non seulement l'ensemble des protagonistes du territoire, qu'ils soient habitants, élus, socio-professionnels, agents mais aussi avec l'ensemble des partenaires et institutions présents et actifs (la Région, Tourisme Bretagne, Côtes d'Armor Destination, les Destinations Touristiques..) au sein de l'écosystème touristique.

L'ensemble de ces travaux, de ces ateliers et de ces échanges a été à plusieurs titres bénéfiques.

1. Ils ont permis de faire émerger une **vision commune** du tourisme souhaité sur le territoire à savoir :

- Une stratégie touristique réalisée avec et pour les habitants, bénéficiaires à l'année des actions menées par l'agglomération pour lesquels il est primordial de respecter le cadre de vie et l'environnement.
- Une stratégie prônant « le mieux » et non « le plus ». Le parti pris est effectivement de vouloir faire mieux et non davantage ; l'agglomération s'attachera à privilégier la qualité à la quantité
- Une stratégie dont les valeurs sont la confiance, l'authenticité, la convivialité, la solidarité, la créativité, la proximité, la tradition, l'engagement et l'innovation et dont le socle est le faire-ensemble
- Un positionnement stratégique repris de la stratégie Nouvelles Dynamiques territoriales : **« un territoire de mille vies »** évoquant le dynamisme du territoire et la multiplicité d'émotions à vivre, de rencontres humaines, d'expériences, que l'on soit touriste, habitant, nouvel arrivant, saisonnier, étudiants, retraité.

2. **Trois enjeux majeurs** ont été définis au prisme des différentes problématiques relevées par les acteurs puis déclinés précisément au fil de la stratégie.

- **Enjeu 1 :** Co-construire les projets avec l'ensemble des acteurs du territoire afin de fédérer et faire collaborer habitants, institutionnels, professionnels facilitant le renforcement du lien humain.
- **Enjeu 2** : Croiser les besoins des habitants et ceux des voyageurs tout en veillant à respecter l'équilibre sur l'ensemble du territoire afin de garantir le bien-être et l'épanouissement de tous.
- **Enjeu 3** : Prendre soin du cadre de vie du territoire et tenir compte de ses richesses.

Envoyé en préfecture le 12/07/2023
Reçu en préfecture le 12/07/2023
Affiché le 13/07/2023
ID : 022-200067981-20230627-DEL2023_06_129-DE

3. <u>Quatre orientations principales</u> ont été retenues :

A. Renforcement de l'hospitalité touristique

B. Affirmation des marqueurs identitaires et révélation des insoupçonnés

C. adaptation de la stratégie marketing aux enjeux de la Destination Guingamp-Paimpol

D. Conditions de réussite de la mise en œuvre de la stratégie dont les objectifs principaux sont :

- Le maintien voire l'amélioration des services rendus à la population et aux voyageurs dans plusieurs domaines (la mobilité, l'accompagnement des socio-professionnels, l'office de tourisme comme chef de file en matière de politique d'accueil d'excellence, l'aide à la diffusion des flux, l'intégration paysagère des aménagements, la prise en compte des saisonniers et des étudiants)
- La mise en lumière d'expériences « 4 saisons » à la fois dans les domaines du nautisme, de la randonnée, de la culture bretonne, de la pêche, des métiers d'art, de la nature...et la révélation du territoire par sa mise en récit artistique, culturelle, historique, paysagère.
- L'élaboration d'une stratégie marketing partagée autour des valeurs du tourisme durable et des nouvelles tendances des attentes des clientèles (dépaysement, déconnexion, découverte, enrichissement personnel, confort et bien-être)
- Le renforcement et l'amélioration du partenariat entre l'agglomération et l'office de tourisme, afin de travailler en symbiose au profit de tous.

4. un **<u>plan d'actions</u>** à horizon 2030 a été proposé. Celui-ci sera évalué chaque année et sera par conséquent révisable, ajustable et évolutif en fonction du contexte, des moyens, des opportunités. Pour 2023-2024, 61 actions sont soumises à l'approbation du conseil d'agglomération et seront, pour les plus déterminantes, dès septembre 2023, approfondies et abondées dans le cadre d'ateliers organisés en présence des différents partenaires identifiés.

La stratégie du tourisme et des loisirs constituera la feuille de route du mandat en cours. Sa mise en œuvre viendra renforcer un des objectifs du projet de territoire qui est de « *construire des réponses modernes, respectueuses et innovantes pour faire face aux mutations sur notre territoire* »

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- **De valider la stratégie du tourisme et des loisirs dans son intégralité : le positionnement, les enjeux, les orientations et le plan d'actions (considéré comme évolutif et agile) ;**
- **De valider la méthodologie de mise en œuvre et de suivi, à savoir la poursuite du travail engagé par le comité de pilotage ;**
- **De valider la tenue d'ateliers du tourisme visant à élaborer de manière précise et affinée les fiches actions déterminantes ;**
- **De valider la proposition du plan d'actions 2023-2024 sous réserve des moyens financiers et humains disponibles.**

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération

Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU